

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 15 MARS 2019

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le vendredi 15 mars 2019 à 19 heures 30, salle communale d'Amfreville-les-Champs, sous la présidence d'Alain Lebouc, Maire.

Présents : Alain Lebouc, Thierry Beaudou, Natacha Beaufiles, Christophe Baudin, Christian Dermont, Laurent Thafournel.

Absents excusés : Matthieu Claeys, Catherine Benoits, Céline Cantrel et Anthony Carlès.

Pouvoirs : Matthieu Claeys donne pouvoir à Thierry Beaudou.
Catherine Benoits donne pouvoir à Christian Dermont.
Anthony Carlès donne pouvoir à Laurent Thafournel
Céline Cantrel donne pouvoir à Natacha Beaufiles

M. Laurent Thafournel est nommé secrétaire de séance.

Approbation du Compte Rendu du 1^{er} février 2019.

Adoption à l'unanimité du compte rendu du 1^{er} février 2019.

<u>Modification de l'ordre du jour</u>

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour deux délibérations concernant :

- La modification des statuts du SIVOSSE de Doudeville
- Retrait et Adhésion aux syndicats Intercommunaux pour le transport scolaire

<u>Rapport des commissions</u>

<u>Commission</u>	<u>Délégué</u>	<u>Remarques</u>
AACD	Thierry Beaudou	La communauté de communes de Doudeville/Yerville ne veut pas prendre en charges les compétences de l'AACD. L'Association va se déplacer dans les communes pour essayer de mutualiser Les activités afin de réduire les coûts.

Arrêtés municipaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a pris l'arrêté municipal suivant :

- Arrêté n°1 : Réalisation de travaux VC n°401, Route de Bosc-Mare
- Arrêté n°2 : Défense Incendie
- Arrêté n°3 : Réalisation de travaux d'élagage, Route d'Yvetot

- Arrêté du 07/02/2019 et du 20/02/2019 modification des statuts SIAEPA de Doudeville

Délibérations

N° D2019-03-01

Compte Administratif 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, Considérant que Christian DERMONT, conseiller municipal, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant qu'Alain LÉBOUC, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Christian DERMONT pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, à la majorité : 8 voix pour 0 contre.

Alain LÉBOUC ne participant pas au vote.

Le conseil municipal APPROUVE le compte administratif 2018, lequel peut se résumer de la manière suivante :

En Fonctionnement	Report en Fonctionnement 2017	77 215.69 €
	Les dépenses s'élèvent à	113 186.51 €
	Les recettes s'élèvent à	191 660.11 €
	Excédent de Fonctionnement	1 257.91 €
En Investissement	Les dépenses s'élèvent à	160 918.77 €
	Les recettes s'élèvent à	155 124.03 €
	excédent d'Investissement reporté	23 189.63 €
	Reste Solde des restes à réaliser	14 383.61 €
	Solde d'exécution d'investissement	-5 794.74 €

N° D2019-03-02

Compte de Gestion 2018

Le Compte de Gestion 2018 étant identique au Compte Administratif 2018 il est adopté par 9 voix pour 0 Contre.

N° D2019-03-03**Affectation de résultat**

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'inscrire à nouveau en report au BP 2019 :

- Au compte 002 recettes de Fonctionnement la somme de **58 295.25 €**
- Au compte 1068 recettes d'Investissement la somme de **20 178.35 €**

N° D2019-03-04**Convention de fourrière animale 2019**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il faut renouveler la convention SPAD et propose de donner une subvention qui sera votée lors du prochain BP 2019.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents le conseil municipal accepte cette proposition.

N° D2019-03-05**Frais scolaires écoles de Doudeville année 2016/2017**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un titre de paiement de la commune de Doudeville pour la participation aux écoles pour l'année 2016/2017 d'un montant de 4 912.06 €.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de régler ce titre.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents le conseil municipal accepte cette proposition.

N° D2019-03-06**Consultation publique : Exploitation d'un élevage de vaches laitières au GAEC de la Cayenne**

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral du 25 février 2019 au sujet de la demande présentée par le GAEC de la Cayenne pour l'exploitation d'un élevage de 206 vaches laitières situé sur le territoire de la commune de Terre de Caux, 101 Rue de la Cayenne (Bermonville). La commune d'Amfreville-Les-Champs est concernée par des zones d'épandage.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents le conseil municipal accepte cette proposition.

N° D2019-03-07**Modification des statuts du SIVOSSE de Doudeville**

Monsieur le Maire donne lecture de la modification des statuts du SIVOSSE de Doudeville.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents le conseil municipal accepte la modification des statuts du SIVOSSE de Doudeville.

N° D2019-03-08**Retrait et Adhésion aux syndicats Intercommunaux pour le transport scolaire**

Vu l'accord des parents d'élèves lors de la réunion du 24 octobre 2017 ;

Vu la délibération n° 2018-02-06 du conseil municipal actant l'inscription des élèves de la commune d'Amfreville-Les-Champs au regroupement pédagogique intercommunal scolaire (RPIC) d'Yvecrique ;

Monsieur le maire propose à partir de la rentrée scolaire 2019/2020 :

d'une part

- le retrait de la commune d'Amfreville-Les-Champs du SIVOSSSE de Doudeville pour le ramassage des élèves des écoles primaires (maternelles et élémentaires)

d'autre part

- l'adhésion au SIVOSS de Yerville par le ramassage des élèves au RPIC d'Yvecrique.

Monsieur le maire précise que la commune maintient la fiscalisation de la participation financière aux syndicats concernés.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents le conseil municipal demande :

- le retrait de la commune du SIVOSSSE de Doudeville pour le transport scolaire des élèves primaires (maternelles et élémentaires)
- l'adhésion au SIVOSS de Yerville pour le transport scolaire des élèves des écoles primaires.

<u>Informations diverses</u>

- Suivi projet éolien :

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'ils vont recevoir une convocation pour le jeudi 28 mars 2019 à 19 h 30 par la Société VALECO qui présentera le projet éolien.

- SDIS :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il va avoir une réforme des contributions communales pour assurer une progression normales des ressources et réduire les écarts entre les contributeurs pour tendre vers une contribution unique par habitant.

- RD 20 Accès ZA du Champs de course :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que des travaux doivent être effectués sur la RD20/VC Accès ZA du Champs de course, suite à de nombreux accidents mortels.

La solution privilégiée par les services du Département serait une tag chicane d'un coût de 450 000.00 € TTC, travaux sous circulation avec empiètement sur emprises privées adapté au trafic et aux mouvements tournant, maîtrise de la vitesse à 70 km/h, sécurisation tourne-à-gauche, augmentation du temps de traversée et arrêt en pleine voie, traversée piétonne sécurisée dans le chicanes.

-Campagne de thermographie :

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une campagne de thermographie est renouvelée par l'espace Info Energie du Pays Plateau de Caux Maritime, porté par l'association INHARI et labellisé par l'ADEME qui propose aux habitants de la commune de prendre une photo de leur habitation depuis la rue qui permettra d'identifier d'éventuels ponts thermiques ou défaut d'isolation.

-Distribution DICRIM :

Monsieur le Maire donne aux conseillers municipaux des enveloppes sur le DICRIM qui sont distribués dans chaque habitation.

La prochaine réunion du conseil est prévue le 12 avril 2019.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 30 et ont signé le registre les membres présents.

Liste des Délibérations de la séance du Conseil Municipal du 15 MARS 2019
--

N°D2019-03-01	Compte administratif 2018
N°D2019-03-02	Compte de gestion
N°D2019-03-03	Affectation de résultat
N°D2019-03-04	Convention de fourrière animale 2019
N°D2019-03-05	Frais scolaires écoles de Doudeville 2016/2017
N°D2019-03-06	Consultation du public Exploitation d'un élevage de vaches laitières GAEC de la Cayenne
N°D2019-03-07	Modification des statuts du SIVOSSSE de Doudeville
N°D2019-03-08	Adhésion SIVOS de Yerville

